Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Xylene

Code du produit : Q5891, Q9151, Q9156, Q9306, T1404, Q9264

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119488216-32-0001, 01-2119488216-32-0002, 01-

2119488216-32-0003

No.-CAS : 1330-20-7

Autres moyens d'identifica-

tion

: Reaction Mass of Ethylbenzene and Xylenes (REACH)

No.-CE : 905-588-0

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Solvant., Matière première utilisée dans l'industrie chimique.
 Veuillez consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregis-

trées selon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications

que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé

l'avis du fournisseur.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Date de révision: Numéro de la FDS: Version Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Dermale H312: Nocif par contact cutané.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Inhalation H332: Nocif par inhalation.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système respiratoire

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2, Inhalation, Système acoustique

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 3

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger DANGERS PHYSIQUES:

> H226 Liquide et vapeurs inflammables. DANGERS POUR LA SANTÉ:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système acoustique) à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée en cas d'inhalation.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des

effets néfastes à long terme.

Prévention: Conseils de prudence

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

#### Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### Stockage:

Aucune phrase de précaution.

#### **Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### 2.3 Autres dangers

L'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) et des caractères très persistants et très bioaccumulables (vPvB) n'est pas concluante pour ce mélange qui n'est donc pas considéré comme PBT ou vPvB.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce matériau est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise appropriées, ce matériau peut accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

L'inhalation de vapeurs peut provoguer somnolence et vertiges.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

#### **Composants**

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
Reaction Mass of Ethylben-		<= 100
zene and Xylenes	905-588-0	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

#### Information supplémentaire

#### Contient:

Nom Chimique	Numéro d'identifica-	Classification	Concentration (% w/w)
	tion		
Xylène	1330-20-7, 215-535- 7	Flam. Liq.3; H226 Asp. Tox.1; H304 Acute Tox.4; H312 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Acute Tox.4; H332 STOT SE3; H335 STOT RE2; H373 Aquatic Chronic3; H412	> 80
Éthylbenzène	100-41-4, 202-849-4	Flam. Liq.2; H225 Asp. Tox.1; H304 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Acute Tox.4; H332 STOT SE3; H335 STOT RE2; H373 Aquatic Chronic3; H412	< 20

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : NE PAS ATTENDRE.

Garder la victime au calme. Obtenir un traitement médical

immédiatement.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter

l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Emmener la victime à l'air frais. Ne pas essayer de secourir la victime sans porter d'appareil de protection respiratoire approprié. Si la victime a des difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine, si elle a des vertiges, si elle vomit ou ne réagit pas, administrer de l'oxygène à 100 % et, le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle ou la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et la transporter au centre médi-

cal le plus proche.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze mi-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version 10.0

Date de révision: 23.08.2022

Numéro de la FDS: 800001005797

Date de dernière parution: 01.08.2019

Date d'impression 03.09.2022

nutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

En cas d'ingestion

Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement. Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

Les signes et symptômes d'une irritation cutanée peuvent manifester par une sensation de brûlure, des rougeurs, un gonflement et/ou des cloques.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

L'apparition des symptômes respiratoires peut n'être effective que plusieurs heures après l'exposition.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: 10.0 23.08.2022

Numéro de la FDS: 800001005797

Date de dernière parution: 01.08.2019

Date d'impression 03.09.2022

Les effets sur le système auditif peuvent se manifester par une surdité temporaire et/ou des bourdonnements dans les oreilles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** 

Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Risque de sensibilisation cardiaque, particulièrement en cas d'usage abusif. L'hypoxie ou les inotropes négatifs risquent d'accentuer ces effets. Envisager une oxygénothérapie.

Traiter selon les symptômes.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe dans l'air, formé de gaz (fumées) et de

particules solides et liquides dans l'air.

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Portez une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019 Version

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Information supplémentaire Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Se conformer aux réglementations locales et internationales

> en viaueur. Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour le personnel général:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Oter les terres contaminées et les évacuer en toute sécurité.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version 10.0

Date de révision: 23.08.2022

Numéro de la FDS: 800001005797

Date de dernière parution: 01.08.2019

Date d'impression 03.09.2022

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau . Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au Section 8 de la feuille de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manutention. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manutention, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage sont conformes aux réglementations locales.

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Éviter tout contact avec la peau, les veux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Transfert de Produit

Même avec une métallisation et une mise appropriées, ce matériau peut accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version 10.0

Date de révision: 23.08.2022

Numéro de la FDS: 800001005797

Date de dernière parution: 01.08.2019

Date d'impression 03.09.2022

décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Soyez conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vélocité d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. N'utilisez PAS d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la section Manipulation.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Reportez-vous à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage: Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équi-

pements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la

peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les

récipients

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opé-

rations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Veuillez consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Xylène	1330-20-7	VME	50 ppm	FR VLE
			221 mg/m3	
			le de pénétration percutanée	, Valeurs li-
	mites régleme	entaires contraignant	es	
Xylène		VLCT (VLE)	100 ppm	FR VLE
			442 mg/m3	
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-			
	mites réglementaires contraignantes			
Éthylbenzène	100-41-4	VME	20 ppm	FR VLE
			88,4 mg/m3	
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-			

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

	mites régleme	entaires contraignant	tes	
Éthylbenzène		VLCT (VLE)	100 ppm	FR VLE
			442 mg/m3	
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-			
	mites réglementaires contraignantes			

#### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Xylene, 1330-20-7	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	293 mg/m3
Xylene, 1330-20-7	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	180 mg/kg p.c./jour
Xylene, 1330-20-7	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	77 mg/m3
Xylene, 1330-20-7	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	180 mg/m3
Xylene, 1330-20-7	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	108 mg/kg p.c./jour
Xylene, 1330-20-7	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	15 mg/m3
Xylene, 1330-20-7	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,6 mg/kg p.c./jour

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Remarques:	Aucune évaluation d'exposition de l'environnement à la présentée, par conséquent l'établissement de valeurs	
	n'est pas nécessaire.	

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

Une extraction des gaz d'échappement est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Informations générales:

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

#### Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux

Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homolo-

guées à la Norme UE EN166.

S'il existe un risque important de projections, portez un

masque de protection intégral.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: Protection long terme: Viton. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à courtterme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version 10.0

Date de révision: 23.08.2022

Numéro de la FDS: 800001005797

Date de dernière parution: 01.08.2019

Date d'impression 03.09.2022

disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Gants/gants à manchettes longues, bottes et tablier résistants aux produits chimiques (en cas de risques de projec-

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifigues d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme EN14387.

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique Liquide.

Couleur incolore

Odeur aromatique

Seuil olfactif 0,27 ppm

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Date de révision: Numéro de la FDS: Version Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Point de fusion/point de con-

gélation

: < -25 °C

Point/intervalle d'ébullition Typique 136 - 145 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 1 %(V) rieure / Limite d'inflam-

mabilité inférieure

: 7,1 %(V)

Point d'éclair Typique 23 - 27 °C

Méthode: Abel

Température d'auto-

inflammation

Valeur(s) estimée(s) 432 - 530 °C

рΗ Non applicable

Viscosité

env. 0,9 mPa.s (20 °C) Viscosité, dynamique

Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique < 0,9 mm2/s (20 °C)

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité Valeur(s) estimée(s) 0,2 g/l

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 3,16

Méthode: Données bibliographiques.

Pression de vapeur : 4,5 kPa (50 °C)

0,8 - 1,2 kPa (20 °C)

0,2 kPa (0 °C)

Densité relative 0,86 - 0,87

Méthode: ASTM D4052

Densité Typique 870 kg/m3 (15 °C)

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 3,7

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Données non disponibles

9.2 Autres informations

Explosifs : Non répertorié

Propriétés comburantes : Non applicable

Taux d'évaporation : 13,5

Méthode: DIN 53170, di-éthyl éther=1

0,76

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Conductivité : Faible conductivité : < 100 pS/m

La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Tension superficielle : Typique 28,7 mN/m, 20 °C, ASTM D-971

Poids moléculaire : 106 g/mol

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

#### 10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le matériau est manipulé et stocké conformément aux règles.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les agents fortement oxydants.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents fortement oxydants.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

: L'inhalation est la voie principale d'exposition, bien qu'une absorption puisse se produire par un contact avec la peau ou

suite à une ingestion accidentelle.

#### Toxicité aiguë

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (admi-

nistration orale)

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : LC 50 (Rat, mâle): 6350 ppm

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la directive

T67/548/EEC, annexe V, B.2. Remarques: Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Lapin, mâle): > 2.000 mg/kg Méthode: Données bibliographiques

Substance d'essai: m-xylène

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

L'information fournie est basée sur les données obtenues à

partir des substances analogues.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Méthode : Données bibliographiques Remarques : Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Méthode : Méthode non standard acceptable. Remarques : Provoque une grave irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:** 

Espèce : Souris

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 429 de l'OCDE

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Produit:** 

Génotoxicité in vitro : Méthode: Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la directive

T67/548/EEC, annexe V, B.10

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la directive

T67/548/EEC, annexe V, B.19

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 478

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

#### Cancérogénicité

**Produit:** 

Espèce : Rat, mâle et femelle

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la directive

T67/548/EEC, annexe V, B.32

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Reaction Mass of Ethylben- zene and Xylenes	Aucune classification relative à la cancérogénicité
Xylène	Aucune classification relative à la cancérogénicité
Éthylbenzène	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification
Xylène	CIRC: Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour l'Homme
Éthylbenzène	CIRC: Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme

#### Toxicité pour la reproduction

**Produit:** 

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: Méthode non standard acceptable.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Produit:** 

- Evaluation

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Remarques : Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépres-

sion du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées ; une inhalation continue peut

entraîner un évanouissement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Produit:** 

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système acoustique

Remarques : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

Nocif: risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition

prolongée par inhalation.

L'inhalation de vapeurs de solvants et l'interaction avec le bruit dans l'environnement de travail peuvent entraîner une

perte d'audition.

#### Toxicité à dose répétée

**Produit:** 

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 408 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Remarques : Over exposures of humans to xylene or xylene solvent mix-

tures produced predominately central nervous system (CNS) effects with less common effects reported to the lung, gas-

trointestinal tract, liver, kidney and heart.

Les résultats disponibles pour le système auditif de l'animal et de l'homme fournissent des preuves limitées de la capacité des xylènes à induire une diminution de l'audition humaine, et il n'était pas clair si ces changements étaient temporaires ou

permanents.

Espèce : Rat, mâle Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Données bibliographiques
Organes cibles : Système acoustique

Remarques : Over exposures of humans to xylene or xylene solvent mix-

tures produced predominately central nervous system (CNS) effects with less common effects reported to the lung, gas-

trointestinal tract, liver, kidney and heart.

Les résultats disponibles pour le système auditif de l'animal et de l'homme fournissent des preuves limitées de la capacité des xylènes à induire une diminution de l'audition humaine, et il n'était pas clair si ces changements étaient temporaires ou

permanents.

#### Toxicité par aspiration

#### **Produit:**

L'aspiration dans les poumons du produit avalé ou vomi peut provoquer une pneumopathie chimique qui peut être mortelle.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

**Produit:** 

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: L'information fournie est basée sur les données

obtenues à partir des substances analogues.

Remarques: Toxique

 $LL/EL/IL50 > 1 \le 10 \text{ mg/l}$ 

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,82 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: L'information fournie est basée sur les données

obtenues à partir des substances analogues.

Remarques: Toxique

LC/EC/IC50 >1 - <=10 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 2,2

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: L'information fournie est basée sur les données

obtenues à partir des substances analogues.

Remarques: Toxique

LC/EC/IC50 > 1 - <=10 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: > 1,3 mg/l

Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: Données bibliographiques. Remarques: NOEC/NOEL > 1.0 - <= 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,96 mg/l Durée d'exposition: 7 d

Espèce: Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau)

Méthode: Autre méthode d'orientation. Remarques: NOEC/NOEL > 0.1 - <=1.0 mg/l

Toxicité pour les microorga: CE50 (Activated sludge): > 157 mg/l

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

nismes Durée d'exposition: 3 h

Méthode: L'information fournie est basée sur les données

obtenues à partir des substances analogues.

Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité : Biodégradation: 87,8 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: L'information fournie est basée sur les données

obtenues à partir des substances analogues.

Remarques: Facilement biodégradable.

Remarques: Non persistant selon les critères de l'OMI.

Définition du fond international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) : « Un pétrole non persistant est un pétrole qui, lors de son transport, est composé de fractions d'hydrocarbures : (a) dont au moins 50 % du volume se distillent à une température de 340 °C (645 °F) et (b) dont au moins 95 % du volume se distillent à une température de 370 °C (700 °F) lorsqu'il est soumis à la méthode D-86/78 de l'ASTM ou à ces révi-

sions successives ».

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Durée d'exposition: 56 d

Facteur de bioconcentration (FBC): 29 Méthode: Données bibliographiques.

Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Adsorption dans le sol et non-

mobilité dans celui-ci.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : L'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et

toxiques (PBT) et des caractères très persistants et très bioaccumulables (vPvB) n'est pas concluante pour ce mélange qui n'est donc pas considéré comme PBT ou vPvB.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

#### 12.7 Autres effets néfastes

donnée non disponible

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Le producteur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les propriétés physiques du produit pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés

Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas

percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 1307
ADR : 1307
RID : 1307
IMDG : 1307
IATA : 1307

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : XYLÈNES
ADR : XYLÈNES
RID : XYLÈNES
IMDG : XYLENES

IATA : XYLENES

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

#### 14.4 Groupe d'emballage

#### **ADN**

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3 (N2)

CDNI Convention relative à : NST 8392 Xylol

la gestion des déchets dans

la navigation

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Étiquettes : 3

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

**IATA** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : non

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : non

ment

**IMDG** 

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Y Type de bateau : 2

Nom du produit : Xylene (Mixed Isomers)

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des

atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés. Transport en vrac conformément à

l'annexe II de Marpol et au Recueil IBC

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes tances extrêmement préoccupantes

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

Liste des travaux nécessitant : une surveillance médicale

spéciale.

Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant. Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

## Autres réglementations:

La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans: art. D4153-17
- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15. Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

Le produit est soumis à la loi DDADUE (Dispositions D'Adaptation de la législation au Droit de l'Union Européenne dans le domaine du développement durable) du 16 juillet 2013 au niveau des articles 10 et 11, la transposition de la directive (2012/18/UE) Seveso III.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour autres abréviations

FR VLE Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

FR VLE / VME Valeur limite de moyenne d'exposition Valeurs limites d'exposition à court terme FR VLE / VLCT (VLE)

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test: LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer: SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version D 10.0 23

Date de révision: 23.08.2022

Numéro de la FDS: 800001005797

Date de dernière parution: 01.08.2019

Date d'impression 03.09.2022

#### REACH.

L'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) et des caractères très persistants et très bioaccumulables (vPvB) n'est pas concluante pour ce mélange qui n'est donc pas considéré comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Ce produit est classé H304 (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires). Le risque est lié aux possibilités d'aspiration. Le risque découlant du danger d'aspiration est uniquement lié aux propriétés physiques et chimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé par la mise en œuvre de mesures de gestion du risque propres à ce danger et figurant à la rubrique 8 de la FDS. Aucun scénario d'exposition n'est présenté.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange:		Procédure de classification:
Flam. Liq. 3	H226	Sur la base de données d'essai.
Asp. Tox. 1	H304	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
Acute Tox. 4	H312	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
Skin Irrit. 2	H315	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
Eye Irrit. 2	H319	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
Acute Tox. 4	H332	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
STOT SE 3	H335	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
STOT RE 2	H373	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
Aquatic Chronic 3	H412	Jugement d'experts et à la détermina-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

tion de la force probante des données.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : fabrication de substance- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation de produit intermédiaire- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Distribution de la substance- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges-Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Applications en couches- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Applications en couches- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation dans les unités de forage et de production dans les

champs de pétrole et de gaz- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités

professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation de produits chimiques agricoles- Activités profes-

sionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme combustible- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme combustible- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Titre : Inervention en laboratoires- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Inervention en laboratoires- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Production et traitement du caoutchouc- Industriel Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Applications en couches

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Utilisation de produits chimiques agricoles

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR/FR

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000404		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	fabrication de substance- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).		

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

10.0 23.08.2022 800001005797

Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Expositions générales (systèmes ouverts)Procédé en lotsavec une collection d'échantillons	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Méthode d'échantillonnage	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)susceptible de produire des aérosols.	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures géné- rales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
la substance est un mélange isomère		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	1,0E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,5
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		5,0E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		1,7E+05
Fréquence et durée d'utilisation		
Jours d'émission (jours/année):		300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	40
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air issus cation des mesures de gestio	des procédés (rejet initial avant appline des risques):	1,0E-02

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-04	
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter	
les rejets	,	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-	
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations		
d'épuration .		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	90	
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,6	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,08E+06	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur	
élimination		
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produi	t.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche		
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.		

## SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Section 3.2 - Environnement
modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Saction 4.1 Santá	

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

### Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travailleur		
30000000407		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 6.1a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

10.0 23.08.2022 800001005797

Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Expositions générales (systèmes ouverts)Procédé en lotsavec une collection d'échantillons	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Méthode d'échantillonnage	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)susceptible de produire des aérosols.	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures géné- rales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
la substance est un mélange isomère		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		1,5E+04
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,25
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		3,75E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		1,25E+04
Fréquence et durée d'utilisation		
Jours d'émission (jours/année	e):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-03	
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-03	
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-03	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter	
les rejets	T	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-	
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	T	
danger pour l'environnement causé par les sols.		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	80	
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,6	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,7E+04	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur	
élimination		
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déche	rt.	
•		
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.		

## SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

#### **Section 3.2 - Environnement**

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

30000000405	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC 6C, ERC 6D, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

tèmes fermés)	
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Expositions générales (systèmes ouverts)Procédé en lotsavec une collection d'échantillons	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Méthode d'échantillonnage	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Remplissage de fûts et de petits conditionnements	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures géné- rales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l	'environnement
la substance est un mélang	e isomère	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		1,0E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,002
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		200
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 6,7E+02		6,7E+02
Fréquence et durée d'utili	sation	
Jours d'émission (jours/année): 300		300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	1
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-03
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-05
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-05
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	90
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	93,6
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,58E+05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

# SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

30000000409	
30000000409	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Expositions générales (systèmes ouverts)Procédé en lotsavec une collection d'échantillonssusceptible de produire des aérosols.	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Procédés par lot à tempéra- tures élevées	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Méthode d'échantillonnage	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Opérations de mélange (systèmes ou- verts)susceptible de pro- duire des aérosols.	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
ManuelTransfert / déver- sement à partir de conte- neurs	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Transferts par fûts/ lots	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Remplissage de fûts et de petits conditionnements	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures géné- rales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
la substance est un m	nélange isomère	
Facilement biodégrad	lable.	
Quantités utilisées		•
Part du tonnage euro	0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		1,5E+04
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,25
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		3,75E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		1,25E+04
Fréquence et durée d'utilisation		•
Jours d'émission (jour		300
	mentaux non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de		10
Facteur de dilution de		100
	pérationnelles influant sur l'exposition de l'en	
	'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
	le gestion des risques):	,
	es eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-03
	mesures de gestion des risques):	
	e sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesur	res techniques au niveau des procédés (à la se	ource) pour éviter
les rejets		, .
En raisons de pratiqu	es qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issue	es de procédés conventionnels.	
	res techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	s dans l'air et les rejets dans le sol.	
	nement causé par les sols.	
	nts de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
	ı les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers u	u les récupérer à ce niveau. une station d'épuration publique, il est inutile de	
En cas de rejet vers u procéder à un traitem	u les récupérer à ce niveau. une station d'épuration publique, il est inutile de ent secondaire des eaux usées sur site.	
En cas de rejet vers u procéder à un traitem Traiter les rejets dans	u les récupérer à ce niveau. une station d'épuration publique, il est inutile de	0
En cas de rejet vers u procéder à un traitem Traiter les rejets dans mination de (%):	u les récupérer à ce niveau. une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site. s l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	
En cas de rejet vers u procéder à un traitem Traiter les rejets dans mination de (%): Traiter les eaux usées	u les récupérer à ce niveau. une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site. s l'air pour atteindre une efficacité typique d'éliss sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0 93,6
En cas de rejet vers u procéder à un traitem Traiter les rejets dans mination de (%): Traiter les eaux usées pour atteindre le nive	u les récupérer à ce niveau. une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site. s l'air pour atteindre une efficacité typique d'éliss sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) au exigé d'élimination de >= (%):	93,6
En cas de rejet vers u procéder à un traitem Traiter les rejets dans mination de (%): Traiter les eaux usées pour atteindre le nives En cas de rejet vers u	u les récupérer à ce niveau. une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site. s l'air pour atteindre une efficacité typique d'éliss sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) au exigé d'élimination de >= (%): une station d'épuration publique, il est inutile de	
En cas de rejet vers uprocéder à un traitem Traiter les rejets dans mination de (%): Traiter les eaux usées pour atteindre le nivea En cas de rejet vers uprocéder à un traitem	u les récupérer à ce niveau.  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.  s'air pour atteindre une efficacité typique d'éliss sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) au exigé d'élimination de >= (%):  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.	93,6
En cas de rejet vers uprocéder à un traitem Traiter les rejets dans mination de (%): Traiter les eaux usées pour atteindre le nives En cas de rejet vers uprocéder à un traitem Mesures organisation	u les récupérer à ce niveau.  une station d'épuration publique, il est inutile de  ent secondaire des eaux usées sur site.  s l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli- s sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) au exigé d'élimination de >= (%): une station d'épuration publique, il est inutile de  ent secondaire des eaux usées sur site.  connelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	93,6
En cas de rejet vers u procéder à un traitem Traiter les rejets dans mination de (%): Traiter les eaux usées pour atteindre le nives En cas de rejet vers u procéder à un traitem <b>Mesures organisation</b>	u les récupérer à ce niveau.  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.  s'air pour atteindre une efficacité typique d'éliss sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) au exigé d'élimination de >= (%):  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.	93,6
En cas de rejet vers u procéder à un traitem Traiter les rejets dans mination de (%): Traiter les eaux usées pour atteindre le nive En cas de rejet vers u procéder à un traitem Mesures organisation	u les récupérer à ce niveau.  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.  s'air pour atteindre une efficacité typique d'élises sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) au exigé d'élimination de >= (%):  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.  connelles visant à éviter/limiter les rejets depuis oues industrielles sur les sols naturels.	93,6
En cas de rejet vers u procéder à un traitem Traiter les rejets dans mination de (%): Traiter les eaux usées pour atteindre le nive En cas de rejet vers u procéder à un traitem Mesures organisation	u les récupérer à ce niveau.  une station d'épuration publique, il est inutile de  ent secondaire des eaux usées sur site.  s l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli- s sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) au exigé d'élimination de >= (%): une station d'épuration publique, il est inutile de  ent secondaire des eaux usées sur site.  connelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	93,6
En cas de rejet vers u procéder à un traitem Traiter les rejets dans mination de (%):  Traiter les eaux usées pour atteindre le niver En cas de rejet vers u procéder à un traitem Mesures organisation Ne pas épandre les b	u les récupérer à ce niveau.  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.  s'aliair pour atteindre une efficacité typique d'élises sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) au exigé d'élimination de >= (%):  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.  connelles visant à éviter/limiter les rejets depuis oues industrielles sur les sols naturels.	93,6 0 s le site
En cas de rejet vers u procéder à un traitem Traiter les rejets dans mination de (%):  Traiter les eaux usées pour atteindre le niver En cas de rejet vers u procéder à un traitem Mesures organisation Ne pas épandre les but La boue doit être incir	u les récupérer à ce niveau.  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.  s'aliair pour atteindre une efficacité typique d'élises sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) au exigé d'élimination de >= (%):  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.  connelles visant à éviter/limiter les rejets depuis oues industrielles sur les sols naturels.  mérée, stockée ou traitée.  res relatives aux stations d'épuration municipal	93,6 0 s le site
En cas de rejet vers uprocéder à un traitem Traiter les rejets dans mination de (%): Traiter les eaux usées pour atteindre le nivez En cas de rejet vers uprocéder à un traitem Mesures organisation Ne pas épandre les but La boue doit être incir	u les récupérer à ce niveau.  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.  s l'air pour atteindre une efficacité typique d'élises sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) au exigé d'élimination de >= (%):  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.  connelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le coues industrielles sur les sols naturels.  mérée, stockée ou traitée.  res relatives aux stations d'épuration municipale le la substance des eaux usées via une station	93,6 0 s le site
En cas de rejet vers uprocéder à un traitem Traiter les rejets dans mination de (%): Traiter les eaux usées pour atteindre le niver En cas de rejet vers uprocéder à un traitem Mesures organisation Ne pas épandre les but La boue doit être incir Conditions et mesure d'épuration des eaux	u les récupérer à ce niveau.  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.  s'air pour atteindre une efficacité typique d'élises sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) au exigé d'élimination de >= (%):  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.  Connelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le le substance des eaux usées via une station municipale le la substance des eaux usées via une station usées publique (%)	93,6 0 s le site
En cas de rejet vers uprocéder à un traitem Traiter les rejets dans mination de (%): Traiter les eaux usées pour atteindre le niver En cas de rejet vers uprocéder à un traitem Mesures organisation Ne pas épandre les butable doit être incir Conditions et mesure d'épuration des eaux Efficacité totale de l'é	u les récupérer à ce niveau.  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.  s'air pour atteindre une efficacité typique d'élises sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) au exigé d'élimination de >= (%):  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.  connelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le la substance des eaux usées via une station usées publique (%)  limination dans les eaux usées après application	93,6 0 s le site
En cas de rejet vers uprocéder à un traitem Traiter les rejets dans mination de (%): Traiter les eaux usées pour atteindre le niver En cas de rejet vers uprocéder à un traitem Mesures organisation Ne pas épandre les butable La boue doit être incir Conditions et mesure d'épuration des eaux Efficacité totale de l'é des mesures de gesti	u les récupérer à ce niveau.  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.  s'aliair pour atteindre une efficacité typique d'élises sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) au exigé d'élimination de >= (%):  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.  Innelles visant à éviter/limiter les rejets depuis oues industrielles sur les sols naturels.  Tes relatives aux stations d'épuration municipale le la substance des eaux usées via une station usées publique (%)  Ilimination dans les eaux usées après application ion des risques sur site et hors site (station	93,6 0 s le site
En cas de rejet vers uprocéder à un traitem Traiter les rejets dans mination de (%):  Traiter les eaux usées pour atteindre le niver En cas de rejet vers uprocéder à un traitem Mesures organisation Ne pas épandre les butable La boue doit être incir Conditions et mesure Elimination estimée d'épuration des eaux Efficacité totale de l'é des mesures de gesti d'épuration publique)	u les récupérer à ce niveau.  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.  s'aliair pour atteindre une efficacité typique d'élises sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) au exigé d'élimination de >= (%):  une station d'épuration publique, il est inutile de lent secondaire des eaux usées sur site.  Innelles visant à éviter/limiter les rejets depuis oues industrielles sur les sols naturels.  Tes relatives aux stations d'épuration municipale le la substance des eaux usées via une station usées publique (%)  Ilimination dans les eaux usées après application ion des risques sur site et hors site (station	93,6 0 s le site

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): 2.000

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### **Section 3.2 - Environnement**

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

30000000411	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
lange/l'Article	
Fréquence et durée d'utilisa	ation
Couvre les expositions quotic	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
spécifié autrement).	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les
pour la peau)	zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des
	gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la
	substance avec les mains. Nettoyer les salis-
	sures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédia-
	tement les salissures de la peau. Former le personnel pour

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	<del>,</del>
	qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsUtiliser dans des systèmes confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation d'une couche - séchage rapide, durcisse- ment et autres technologies	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Opérations de mélange (systèmes fermés)	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Formation de film - séchage à l'air	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Pulvérisation (automa- tique/par robotique)	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire.
ManuelPulvérisation	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Transferts de matière	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Trempage, immersion et coulage	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sTransfert / déversement à partir de conteneurs	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Production ou préparation ou articles par presse à	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

tablettes, compression, extrusion ou pastillage	
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures géné- rales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
la substance est un mélange is	omère	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilis	ée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		5,0E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:		1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		5,0E+03
Tonnage quotidien maximal du	site (kg/jour):	1,7E+04
Fréquence et durée d'utilisati	on	
Jours d'émission (jours/année):		300
Facteurs environnementaux i	non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau dou	ce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de i		100
Autres conditions opérationn	elles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
	les procédés (rejet initial avant appli-	9,8E-02
cation des mesures de gestion	des risques):	
Part des rejets dans les eaux u	sées issus des procédés (rejet initial	7,0E-03
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		0
Conditions et mesures techn les rejets	iques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui diff	èrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techn	iques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'a	ir et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement ca	iusé par les sols.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récup	pérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une statior	d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		90
mination de (%):		00.0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		93,6
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site		
Ne pas épandre les boues indu		J 10 0110
ito pas epandie les bodes illud	อแบบเอง จนา เธอ จบเจ Hatultis.	
La boue doit être incinérée, sto		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	6,9E+04
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

30000000412	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 15, PROC 19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vête- ments imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont né- cessaires.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des systèmes confinés	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Préparation de matière pour applicationIntérieur	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Préparation de matière pour applicationExtérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Transferts de matièreTrans- ferts par fûts/ lots	Transfert via des lignes fermées. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementIntérieur	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementExtérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
ManuelPulvérisationIntérieur	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire.
ManuelPulvérisationExtérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Trempage, immersion et coulageIntérieur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Trempage, immersion et coulageExtérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsIntérieur	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsExtérieur	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
la substance est un mélange isomère		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	5,0E+03
Part du tonnage régional utilis	ée localement:	0,002
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	10
Tonnage quotidien maximal d	u site (kg/jour):	27,4
Fréquence et durée d'utilisa	tion	
Jours d'émission (jours/année	9):	365
Facteurs environnementaux	non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau de		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
		9,8E-01
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		1,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		1,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
les rejets	#Character along long along and an angle an angle and an angle an angle and an angle an angle and an angle an angle and an	
	ffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers		
		miter les deverse-
ments, les émissions dans		
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	0

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,6
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,6E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement
modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Scenario d'exposition - Travailleur	
30000000422	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.4a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et cou- lée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	·		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.  d'autres mesures de protection de la peau tels que des vête-	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	ments imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Procédé automatique en sys- tèmes (semi) fermés.Utiliser dans des systèmes confinés	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Utiliser dans des systèmes confinés	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Application de produits de nettoyage en systèmes fer- més	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.Etablissement spécialisé	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Utiliser dans des procédés par lots confinésTraitement par chauffage	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyage	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Nettoyage avec des laveurs à basse-pression	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Nettoyage avec des laveurs à haute pression	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. , ou:
	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
ManuelSurfacesNettoyagepas de pulvérisation	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

la aubatanas ast un málanga isamèra	
la substance est un mélange isomère	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5,0E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	5,0E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,7E+04
Fréquence et durée d'utilisation	1
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	1
danger pour l'environnement causé par les sols.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	70,0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,6
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	-
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	3,4E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	0.000
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

#### (m3/jour):

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Scenario d'exposition - Travallieur	
30000000423	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit por aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	uvant
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesure	s de gestion des risques
Mesures générales (irritants p	oour la	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier
peau)		les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter
		des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contac
		de la substance avec les mains. Nettoyer les salis-
		sures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immé-
		diatement les salissures de la peau. Former le personne
		pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende
		compte de tout problème cutané.
		d'autres mesures de protection de la peau tels que des

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Remplissage/préparation de l'équi- pement à partir des fûts ou des con- teneurs.Etablissement spécialisé	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrô- lée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Utiliser dans des systèmes confinés	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Utiliser dans des sys- tèmes confinésTransferts par fûts/ lots	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Procédé Semi Automatique (par ex.: Application semi automatique des produits pour les soins et la mainte- nance des sols)	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrô- lée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Remplissage/préparation de l'équi- pement à partir des fûts ou des con- teneurs.Extérieur	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
ManuelSurfacesNettoyageTrempage, immersion et coulage	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrô- lée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Nettoyage avec des laveurs à basse- pressionLaminage, Brossagepas de pulvérisation	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPulvérisationIntérieur	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrô- lée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPulvérisationExtérieur	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.Laminage, Brossage	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.Laminage, Brossage	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	1
Nettoyage des dispositifs médicaux	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Nettoyage et maintenance de l'équi- pement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		
la substance est un mélange	isomère	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	5,0E+03
Part du tonnage régional utili	sée localement:	2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonr	nes/an):	10
Tonnage quotidien maximal of	du site (kg/jour):	27,4
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Jours d'émission (jours/anné		365
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau d	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau d	e mer locale:	100
Autres conditions opératio	nnelles influant sur l'exposition de l'env	vironnement
Part des rejets dans l'air issu	s des procédés (rejet initial avant appli-	2,0E-02
cation des mesures de gestion		
	usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-06
avant application des mesure		
Part des rejets dans le sol iss	0	
les rejets	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui c	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro-	océdés conventionnels.	
	nniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	
	l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les réc		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		0
mination de (%):		00.0
i raiter les eaux usees sur sit	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,6

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019 Version

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site		
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,1E+04	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination		

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen		

sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement
modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Scenario d'exposition - Travalliedi		
30000000438		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation dans les unités de forage et de production dans les	
	champs de pétrole et de gaz- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3	
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,	
	PROC 4, PROC 8a, PROC 8b	
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4	
Procédés et activités	Méthodes de forage et de production offshore (y compris	
couverts par le scénario	boues de forage et nettoyage des puits de forage) y compris	
_	transport, préparation sur site, utilisation du trépan, opéra-	
	tions devibrateur et maintenance.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement. faute d'émissions dans l'environnement aquatique aucune approche quantitative de l'évaluation de l'exposition et du risque n'est possible. Suivre l'approche qualitative pour déduire uneutilisation en sécurité.

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les
pour la peau)	zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des
	gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la
	substance avec les mains. Nettoyer les salis-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	sures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédia- tement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Transferts de matière en vrac	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). , ou: S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). , ou: S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Opérations de perçage du sol	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). , ou: S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Fonctionnement des équi- pements de filtration des solides	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). , ou: S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Traitement et élimination des filtrats solides	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). , ou: S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Méthode d'échantillonnage	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). , ou: S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Déversement à partir de petits conteneurs	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
Expositions générales (systèmes ouverts)	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). , ou: S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe- ment.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Section 2.2	ection 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### **Section 3.2 - Environnement**

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Scenario d exposition - Travailleur	
30000000426	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,
	PROC 4, PROC 6, PROC 7, PROC 8b, PROC 10, PROC 13,
	PROC 14
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4,
	ESVOC SpERC 4.10a.v1
Procédés et activités	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com-
couverts par le scénario	pris transfert, mélange, application (y compris pulvérisation et
	peinture) ainsi que traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilis	ation
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont né-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	cessaires.
Transferts de matièreMesures générales (irritants pour la peau)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Transferts de matièrePro- cédé en lots(systèmes fer- més)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Transferts par fûts/ lots	Transfert via des lignes fermées. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.
Opérations de mélange (systèmes fermés)	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Opérations de mélange (systèmes ouverts)	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Formant un moule	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Opérations de coulage	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
PulvérisationMachine	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
ManuelLaminage, Brossage	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
PulvérisationManuel	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l	'environnement
la substance est un méla	ange isomère	
Facilement biodégradab	e.	
Quantités utilisées		
Part du tonnage europée	en utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		5,0E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:		1
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 5,0E+03		5,0E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		1,7E+04

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par les sols.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des paux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  93,6  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	Fréquence et durée d'utilisation  Jours d'émission (jours/année):	300
Facteur de dilution de l'eau douce locale:  10 acteur de dilution de l'eau de mer locale:  10 100  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appliation des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur lése setimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Langer pour l'environnement causé par les sols.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des saux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,6 bour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,6 bour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,6 bour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,6 bour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  Fraiter les eaux usées sur site attein d'épuration publique, il est inutile de orocéder à un traitement secondaire des eaux usées via une station 93,6 beste publique (%) 93,6 best	· ,	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appliation des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant appliation des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur les estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Langer pour l'environnement causé par les sols.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  El'imination estimée de la substance des eaux usées via une station  d'épuration publique) (%):  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration publique  d'épuration publique) (%):  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration publique  après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur silimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations loc		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- auton des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets En raisons de pratiques qui différent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Janger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des paux usées du site ou les récupèrer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station J'épuration publique) (%):  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration publique parée un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitem		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appliation des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant 0  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des paux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site visant en ur traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site vie pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées via une station d'épuration publique (%)  Efficacité totale de l'élimination des déchets en vue de leur d'épuration publique (%):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur sariement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		
Part des riejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial ayant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le se aux usées issus des procédés (rejet initial ayant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial ayant 0  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  En raisons de pratiques qui différent selon les sites, on se fondera sur les estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le réseau des paux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,6 our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,6 our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,6 our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,6 our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le réseau de le site le site les rejets depuis le site les procéder à un traitement externe des dechets en vue de leur s'élimination des eaux usées sur site et hors site (station 193,6 leur le pr		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial Aynt application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur les estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des le saux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  Sour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  We pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'epuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  En capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%)  En capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%)  En capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%)  En capacité de traitement présumée de la station d'épurat		'
avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  En raisons de pratiques qui différent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Idanger pour l'environnement causé par les sols.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des paux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site visant à répuration des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  En cable de l'élimination dans les eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  En cable de l'élimination dans les eaux usées après application des eaux usées mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des d		3 0F-05
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Idanger pour l'environnement causé par les sols.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des saux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  93,6  cour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'epuration des eaux usées publique (%):  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'epuration publique) (%):  Conditions et mesures relatives aux site et hors site (station d'epuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique  Barrier des rejets en vue de leur sitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		0,02 00
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur les estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées via une station d'épuration publique) (%):  Connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets application des mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur silimination  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur silimination		0
es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Ianger pour l'environnement causé par les sols.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des paux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  93,6  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station  1'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique  Misjour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur sitmination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
En raísons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par les sols.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des saux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  Pag, 6  Pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique  m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur sellmination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Janger pour l'environnement causé par les sols.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  93,6  Janger pour l'environnement causé par les sols naturell par les réjets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  93,6  Janger pour l'environnement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de l'en cas de rejet vers une station d'épuration publique les les site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station 93,6  2 depuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application els mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Frontage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,6E+05  après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur selimination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par les sols.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des paux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  93,6  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Frontage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,6E+05  après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement publique 2.000  m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur selfmination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par les sols.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  93,6  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  93,6  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  93,6  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  93,6  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  93,6  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  93,6  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station  1 épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application  1 épuration publique) (%):  Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique  2.000  m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur des menures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur des menures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur des dechets en vue de leur des menures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur des menures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur des menures de leur des m		miter les déverse-
danger pour l'environnement causé par les sols.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des saux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  Sour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de orocéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station  d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application  des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station  d'épuration publique) (%):  Connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets  après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique  m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur  slimination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,6  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,6  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,6  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,6  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,6  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,6  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,6  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,6  Mesures organisation elles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station 93,6  Traiter les rejets application des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000  En capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000  Elimination et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur delimination et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur delimination et vue de leur delimination et vue de leur delimination et vue de leur delimination pation autonales.	danger pour l'environnement causé par les sols.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pa,6  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station  d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets daprès un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%)  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur delimination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pa,6  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station  d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets daprès un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%)  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur delimination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  Procur atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station  d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application  des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station  d'épuration publique) (%):  Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets  après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique  2.000  m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
mination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  Fraiter les eaux usées sur site en cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets depuis le site en conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Fraiter les rejets depuis le site en conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Fraiter les eaux usées publique (%)  Fraiter les rejets depuis le site en conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Fraiter les eaux usées publique (%)  Fraiter les rejets de la substance des eaux usées via une station en conditions et mesures de gestion dans les eaux usées après application en graiter des rejets en des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Fraiter les eaux usées (kg/jour):  Fraiter les eaux usées sur le site (MSafe) établi à partir des rejets en traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Fraiter les eaux usées en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets d',6E+05 après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique ma/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	80
cour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique  m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	mination de (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique  m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur delimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,6
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station  d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique  2.000  (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station  d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		le site
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station  d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station  d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets daprès un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		93,6
Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (2.000 m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
caprès un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		4.05.05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		4,65+05
m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		2.000
Élimination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		en vue de leur
Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- cales et/ou nationales.		en vue de leui
cales et/ou nationales.		alementations lo
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	มลเธอ ซิเ/บน HaliuHaiซอ.	
AANGONAA GEOGRAA LEIGUVEA O IO VOIGUSOUUD ENIEDDE DES DEGLES	Conditions at masuras relativas à la valorisation externe des déch	ots.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

cales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000432	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 6, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.10b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com- pris transfert, mélange, application par pulvérisation et pein- ture ainsi que traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).		

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Scénarios contributeurs  Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
	d'autres mesures de protection de la peau tels que des vête- ments imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	T	
	libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.	
Transferts de ma- tière(systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de ma- tière(systèmes fer- més)Mesures générales (irritants pour la peau)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	
Transferts par fûts/ lots	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.	
Opérations de mélange (systèmes fermés)	Elaborer dans des récipients de mélange fermés et ventilés. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	
Opérations de mélange (systèmes ouverts)	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).	
Formant un moule	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	
Opérations de cou- lage(systèmes ouverts)	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.	
PulvérisationManuel	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant complètement et en ventilant, l'opération ou l'équipement. éviter les activités avec une exposition de plus de 15 minutes., ou:  Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.	
ManuelLaminage, Brossage	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission., ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.	
Stockage.	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
la substance est un mélange i		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		•
Part du tonnage européen util	isée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisati		5,0E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:		2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		10
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		27,3
Fréquence et durée d'utilisa		,
Jours d'émission (jours/année		365
	non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau do		10
Facteur de dilution de l'eau de		100
	nelles influant sur l'exposition de l'env	
	des procédés (rejet initial avant appli-	9,5E-01
cation des mesures de gestion	n des risques):	
Part des rejets dans les eaux	usées issus des procédés (rejet initial	2,5E-02
avant application des mesures	s de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issu	2,5E-02	
Conditions et mesures tech	niques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
	ffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro	cédés conventionnels.	
Conditions et mesures tech ments, les émissions dans l	niques sur le site visant à réduire ou li 'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement d		
	ibstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récu		
	on d'épuration publique, il est inutile de	
	ndaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pou mination de (%):	r atteindre une efficacité typique d'éli-	0
Traiter les eaux usées sur site pour atteindre le niveau exigé	(avant leur rejet dans le milieu naturel) d'élimination de >= (%):	93,6
	on d'épuration publique, il est inutile de	0
	ndaire des eaux usées sur site.	
	visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
	ustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, st	ockée ou traitée.	
	ives aux stations d'épuration municipa	ales
Élimination estimée de la subs d'épuration des eaux usées p	stance des eaux usées via une station ublique (%)	93,6
	n dans les eaux usées après application isques sur site et hors site (station	93,6

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,0E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

## Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

# SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### **Section 3.2 - Environnement**

modèle- EUSES utilisé.

SCÉNARIO D'EXPOSITION
-----------------------

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### **Section 4.2 - Environnement**

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000433	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produits chimiques agricoles- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.11a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de ressources agrochimiques pour vaporisation manuelle ou mécanique, fumage et enfumage; y compris nettoyage des appareils et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).		

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont né-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	cessaires.
Transfert / déversement à partir de conteneurs	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Mélange dans des conte- neurs.	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Pulvérisation/production manuelle de brouillard	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Pulvérisation/production de brouillard par machine	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Appliquer à l'intérieur d'une cabine ventilée équipée d'un filtre à air à pression positive et avec un facteur de protection >20.
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablisse- ment non spécialisé	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Elimination des déchet- sEtablissement non spécia- lisé	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'	environnement
la substance est un mélange isomère		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		5,0E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:		2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		10
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 27,3		27,3
Fréquence et durée d'utilisation		
Jours d'émission (jours/année): 365		365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	9,0E-01
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	9,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	T
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	<u> </u>
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,6
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions of magures relatives any stations diánuration municipa	laa
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	
d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	93,0
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,6E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	4,02100
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réc	alementations lo-
cales et/ou nationales.	,
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	g

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000436	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.12a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	•
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilis	ation
spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition
	ination à une température playaddent pas 2000 eu deseus de

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Transferts de matière en vrac	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Transferts par fûts/ lots	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tibleExpositions générales (systèmes fermés)Mesures générales (irritants pour la peau)	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.Mesures géné- rales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		ement
la substance est un mélange isomère		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		5,0E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:		1
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	5,0E+03
Tonnage quotidien maximal of	lu site (kg/jour):	1,7E+04
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Jours d'émission (jours/année	e):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		ues
Facteur de dilution de l'eau d	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-		5,0E-03
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		1,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		0
	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		1
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.		1. 1. 1.
	nniques sur le site visant à réduire ou lir	miter les deverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	T
1 .	'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
	ubstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les réc		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	95
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,6
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
•	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	93,6
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	93,6
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	93,6
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	93,6 93,6 3,6E+06 2.000
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	93,6 93,6 3,6E+06 2.000

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des	
risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.	
Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000437	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principa d'una utilization à una tampératura playaédant pas 20°C au descua de		

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Transferts de matière en vrac	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Transferts par fûts/ lots	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Trempage, immersion et coulage	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Utilisation comme combus- tibleExpositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tibleExpositions générales (systèmes fermés)Mesures générales (irritants pour la peau)	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Stockage.	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		nement	
la substance est un mélange isomère			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	0,1		
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	100	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	2,00E-03	
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	0,2	
Tonnage quotidien maximal d	lu site (kg/jour):	0,55	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Jours d'émission (jours/année	e):	365	
	non influencés par la gestion des ris	ques	
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de	e mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
Part des rejets dans l'air issus	s des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-03	
cation des mesures de gestio	n des risques):		
Part des rejets dans les eaux	usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05	
avant application des mesure	s de gestion des risques):		
Part de libération dans le sol	en provenance d'une large application	1,0E-05	
(seulement régional):			
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source)		ource) pour éviter	
les rejets			
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de pro			
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers			
ments, les émissions dans	l'air et les rejets dans le sol.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-		
ments d'eau douce.		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0	
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,6	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	<u> </u>	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	0,22	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	10.000	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur	
élimination		
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
cales et/ou nationales.		
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche		
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
cales et/ou nationales.		

	SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé		
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européer sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour		' ' '

sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000439		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 10, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.	

SECTION 2	2 CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Activités de laboratoirepetite échelle	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
NettoyageLaminage, BrossageNettoyage de récipient et de conteneur	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

la substance est un mélange isomère	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	100
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	100
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	333
Fréquence et durée d'utilisation	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	lues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,5E-02
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	1,0E-04
(seulement régional):	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	, ·
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par les sols.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0 93,6
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	93,6
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	93,6
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	93,6
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	93,6
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	93,6
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	93,6
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	93,6 0 s le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	93,6 0 s le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	93,6 0 s le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipale Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6 0 s le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipaté de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6 0 s le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipaté limination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6 0 s le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	93,6 0 s le site

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): 2.000

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000441	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 10, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ESVOC SpERC 8.17.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		

#### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Activités de laboratoirepetite échelle	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
NettoyageLaminage, BrossageNettoyage de récipient et de conteneur	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).  Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	nement
la substance est un mélang	e isomère	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		100
Part du tonnage régional utilisée localement:		2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		0,2
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		7,4
Fréquence et durée d'utilis	sation	
Jours d'émission (jours/anne	ée):	365
Facteurs environnementa	ux non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau	douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau	de mer locale:	100
Autres conditions opération	onnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
	us des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-01
cation des mesures de gest		
Part des rejets dans les eau	ux usées issus des procédés (rejet initial	5,0E-01
avant application des mesur	res de gestion des risques):	
Part de libération dans le so	ol en provenance d'une large application	0
(seulement régional):		
Conditions et mesures ted les rejets	chniques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui des estimations issues de p	diffèrent selon les sites, on se fondera sur procédés conventionnels.	
	chniques sur le site visant à réduire ou li s l'air et les rejets dans le sol.	imiter les déverse-
	e l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
	substance non diluée dans le réseau des	
Eviter les déversements de		
Eviter les déversements de eaux usées du site ou les ré		
Eviter les déversements de eaux usées du site ou les ré En cas de rejet vers une sta	écupérer à ce niveau.	
Eviter les déversements de eaux usées du site ou les ré En cas de rejet vers une sta procéder à un traitement se	écupérer à ce niveau. ation d'épuration publique, il est inutile de	0
Eviter les déversements de eaux usées du site ou les ré En cas de rejet vers une sta procéder à un traitement se Traiter les rejets dans l'air p mination de (%): Traiter les eaux usées sur s	écupérer à ce niveau.  ation d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site.  cour atteindre une efficacité typique d'éli-  site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0 93,6
Eviter les déversements de eaux usées du site ou les ré En cas de rejet vers une sta procéder à un traitement se Traiter les rejets dans l'air p mination de (%): Traiter les eaux usées sur s pour atteindre le niveau exig	écupérer à ce niveau.  ation d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site.  cour atteindre une efficacité typique d'éli-  site (avant leur rejet dans le milieu naturel) gé d'élimination de >= (%):	93,6
Eviter les déversements de eaux usées du site ou les ré En cas de rejet vers une sta procéder à un traitement se Traiter les rejets dans l'air p mination de (%):  Traiter les eaux usées sur s pour atteindre le niveau exig En cas de rejet vers une sta	ecupérer à ce niveau.  ation d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site.  cour atteindre une efficacité typique d'éli-  site (avant leur rejet dans le milieu naturel) gé d'élimination de >= (%): ation d'épuration publique, il est inutile de	-
Eviter les déversements de eaux usées du site ou les ré En cas de rejet vers une sta procéder à un traitement se Traiter les rejets dans l'air p mination de (%):  Traiter les eaux usées sur s pour atteindre le niveau exig En cas de rejet vers une sta procéder à un traitement se	ecupérer à ce niveau.  ation d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site.  cour atteindre une efficacité typique d'éli-  site (avant leur rejet dans le milieu naturel) gé d'élimination de >= (%): ation d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site.	93,6
Eviter les déversements de eaux usées du site ou les ré En cas de rejet vers une sta procéder à un traitement se Traiter les rejets dans l'air p mination de (%):  Traiter les eaux usées sur s pour atteindre le niveau exiç En cas de rejet vers une sta procéder à un traitement se Mesures organisationnelle	ecupérer à ce niveau.  ation d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site.  cour atteindre une efficacité typique d'éli-  site (avant leur rejet dans le milieu naturel) gé d'élimination de >= (%): ation d'épuration publique, il est inutile de	93,6
Eviter les déversements de eaux usées du site ou les ré En cas de rejet vers une sta procéder à un traitement se Traiter les rejets dans l'air p mination de (%): Traiter les eaux usées sur s pour atteindre le niveau exig En cas de rejet vers une sta procéder à un traitement se Mesures organisationnelle Ne pas épandre les boues in	ecupérer à ce niveau.  ation d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site.  ation atteindre une efficacité typique d'éli-  site (avant leur rejet dans le milieu naturel) gé d'élimination de >= (%): ation d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site.  es visant à éviter/limiter les rejets depuis ndustrielles sur les sols naturels.	93,6
Eviter les déversements de eaux usées du site ou les ré En cas de rejet vers une sta procéder à un traitement se Traiter les rejets dans l'air p mination de (%):  Traiter les eaux usées sur s pour atteindre le niveau exig En cas de rejet vers une sta procéder à un traitement se Mesures organisationnelle Ne pas épandre les boues in La boue doit être incinérée,	ecupérer à ce niveau.  ation d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site.  ation atteindre une efficacité typique d'éli-  site (avant leur rejet dans le milieu naturel) gé d'élimination de >= (%): ation d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site.  es visant à éviter/limiter les rejets depuis ndustrielles sur les sols naturels.	93,6 0 s le site
Eviter les déversements de eaux usées du site ou les ré En cas de rejet vers une sta procéder à un traitement se Traiter les rejets dans l'air p mination de (%):  Traiter les eaux usées sur s pour atteindre le niveau exig En cas de rejet vers une sta procéder à un traitement se Mesures organisationnelle Ne pas épandre les boues in La boue doit être incinérée,	ecupérer à ce niveau.  Ation d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site.  Four atteindre une efficacité typique d'éli-  Little (avant leur rejet dans le milieu naturel)  gé d'élimination de >= (%):  Ation d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site.  Les visant à éviter/limiter les rejets depuis ndustrielles sur les sols naturels.  Stockée ou traitée.  Latives aux stations d'épuration municipal des eaux usées via une station	93,6 0 s le site

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	0,09
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

# SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

### Section 3.2 - Environnement modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu 4.4 Conti	

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000442	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Production et traitement du caoutchouc- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 6, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 13, PROC 14, PROC 15, PROC 21 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ERC 6D, ESVOC SpERC 4.19.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	fabrication de pneus et produits généraux en caoutchouc y compris transformation de caoutchouc brut (non réticulé), manipulation et mélange des additifs de caoutchouc, vulcanisation, refroidissement et finition.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kP	a à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Transferts de ma- tière(systèmes fer- més)Mesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de ma- tière(systèmes ou- verts)Etablissement spécia- lisé	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). , ou: S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Pesage de vracMesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pesage à petite échelleE- tablissement spécialisé	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Prémélange d'additifProcé- dé en lots(systèmes fer- més)	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures.
Prémélange d'additif	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Transferts de matièreE- tablissement spécialisé	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Calandrage (y compris Banburys)Température élevée	Réglementer la zone d'ouverture de l'équipement. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Calandrage (y compris Banburys)Température élevée	Réglementer la zone d'ouverture de l'équipement. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Pressage des découpes de caoutchouc non vulcanisé	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
VulcanisationTempérature élevée	Réglementer la zone d'ouverture de l'équipement. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Refroidissement des articles durcis	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.
Maintenance de l'équipe- ment	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	hermétiquement dans l'attente de leur él recyclage ultérieur.	imination ou pour un	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
la substance est un mélange	•		
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées		Ц	
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisa		100	
Part du tonnage régional utili		1	
Tonnage annuel du site (toni		100	
Tonnage quotidien maximal		333	
Fréquence et durée d'utilis		•	
Jours d'émission (jours/anné		300	
	x non influencés par la gestion des risq		
Facteur de dilution de l'eau d		10	
Facteur de dilution de l'eau d		100	
	nnelles influant sur l'exposition de l'env		
	s des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02	
cation des mesures de gestion			
	cusées issus des procédés (rejet initial	3,0E-03	
avant application des mesure			
		1,0E-04	
(seulement régional):			
Conditions et mesures tecles rejets	hniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter	
	diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
	hniques sur le site visant à réduire ou li	mitar las dávarsa-	
	l'air et les rejets dans le sol.	illiter les deverse-	
danger pour l'environnement			
	substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.			
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de			
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.			
•	our atteindre une efficacité typique d'éli-	0	
Traiter les eaux usées sur sit	te (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,6	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		0	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		U	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site			
	dustrielles sur les sols naturels.	. 10 0110	
La boue doit être incinérée, s	stockée ou traitée.		
		iles	
Conditions et mesures rela	ntives aux stations d'épuration municipa estance des eaux usées via une station	ales 93,6	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	93,6	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	17	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination		
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déche	t.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001039	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MECLIDES DE CESTION DES DISOLIES
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couv	re les quantités allant jusqu'à (en g) :	6.900
ouvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilis	sation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant ju	squ'à (fois/jour d'utilisation) :	1
Couvre d'utilisations allant jusqu'à (nombre d'heures/évenement) :		6
Autres conditions opération	onnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:	-	
Couvre l'utilisation à tempéra		
	pièce d'un volume de 20m3	
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
tion comme passe-temps.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 0,2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 25 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 35,73 cm2 A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	aulà 75 a
	qu'à 75 g  Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
<u> </u>	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lavevaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 0,5 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 21 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 3 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	1 00 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Enduits et mastics.	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Mortier et égaliseur de sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 0,3 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.900 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Pâte à modeler	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00
	heures/événement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 0,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2,2 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 21 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 3,4 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Encres et toners	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 71,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 40 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Ver- nis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 25 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 33 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

fini-tion et soin du cuir Po-	T
lish en spray (meubles, chaussures)	
0.10.0000.007	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 45 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	qu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 48 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 115 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		ement
la substance est un mélange isomère		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	5,0E+03
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	0,002
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	10
Tonnage quotidien maximal c	lu site (kg/jour):	27,4
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Jours d'émission (jours/année		365
	x non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	vironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application		9,85E-01
(seulement régional):		
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large		1,0E-02
application:		
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application		5,0E-03
(seulement régional):		
	tives aux stations d'épuration municipa	
	stance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application		93,6
	risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets		4,6E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		0.000
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique		2.000
(m3/jour):	tives au traitement externe des déchets	

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions cation contraire.	du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-

Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001040	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC24, PC35, PC38 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 50 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvi	re les quantités allant jusqu'à (en g):	6.900
couvre la zone de contact ave	vec la peau (cm2): 857,5	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		4
Couvre d'utilisations allant jusqu'à (nombre d'heures/évenement) : 8		8
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
Sauf indication contraire: Couvre l'utilisation à tempéra Couvre l'utilisation dans une Couvre l'utilisation dans des		

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
(spraysd'aérosol)	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utili-
	sation
	pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g): 0,1 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lavevaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33
	heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 17 %
nettoyant verrene)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 3 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Lubrificate maiococat	heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) Produits lave-linge et lave- vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

tapis, nettoyant métaux)	
tapie, nettojani metaanj	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33
	heures/événement
Produits de lavage et de	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 17 %
nettoyage (y compris pro-	
duits à base de solvants)	
sprays de nettoyage (net-	
toyant tout usage, nettoyant	
sanitaire, nettoyant verrerie)	The second of th
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17
	heures/événement
Produits pour soudage et	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
brasage (avec revêtements	
de flux et fils avec âme en	
flux), produits de flux	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 12 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00
	heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
la substance est un mélange	isomère	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		·
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	5,0E+03
Part du tonnage régional utili	sée localement:	2,0E-03

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Tonnage annuel du site (tonnes/an):	10
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	27,3
Fréquence et durée d'utilisation	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	9,5E-01
(seulement régional):	
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	2,5E-02
application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	2,5E-02
(seulement régional):	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,0E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-	
cation contraire.	

Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans	
effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des	
risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001042	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produits chimiques agricoles - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: , PC27 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.11b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux produits chimiques agricoles sous forme liquide ou solide.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 4,5 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		35
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilisation		
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Couvre d'utilisations allant jusqu'à (nombre d'heures/évenement) :		2
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à température ambiante.		

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Engrais Préparations pour espaces verts et jardins	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 4,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2

Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3 Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Xylene**

Date de dernière parution: 01.08.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,3
	g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Produits phytopharmaceutiques	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 4,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,3 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
la substance est un mélange	la substance est un mélange isomère		
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	5,0E+03	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	2,0E-03	
Tonnage annuel du site (tonn	nes/an):	10	
Tonnage quotidien maximal of	du site (kg/jour):	27,3	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Jours d'émission (jours/année	e):	365	
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risq	ues	
Facteur de dilution de l'eau d	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application		9,0E-01	
(seulement régional):			
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:		1,0E-02	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):		9,0E-02	
Conditions et mesures rela	tives aux stations d'épuration municipa	les	
Élimination estimée de la sub d'épuration des eaux usées p	ostance des eaux usées via une station	93,6	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application		93,6	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :			
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		4,6E+03	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000		2.000	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Xylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.08.2019

10.0 23.08.2022 800001005797 Date d'impression 03.09.2022

### (m3/jour):

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

#### Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).